

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 45 (1927)
Heft: 154

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bern
Dienstag, 5. Juli
1927

Berne
Mardi, 5 juillet
1927

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce · Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint täglich
ausgenommen Sonn- und Feiertage

XLV. Jahrgang — XLV^{me} année

Paraît journallement
dimanches et jours de fête exceptés

Beilagen

Mitteilungen und Dokumente • Wirtschaftsberichte

Suppléments

Communications et documents • Rapports économiques

Supplementi

Comunicazioni e documenti • Rapporti economici

N° 154

Redaktion und Administration:
Handelsabteilung des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartements —
Abonnements: Schweiz: jährlich Fr. 24.30, halbjährlich Fr. 12.30, vierteljährlich
Fr. 6.30 — Ausland: Zuschlag des Porto — Es kann nur bei der Post abonniert
werden — Preis einzelner Nummern 15 Cts. — Annoncen-Regie Publicitas A.G.
— Insertionspreis: 50 Cts. die sechsgehaltene Kolonizelle (Ausland 65 Cts.)

Rédaction et Administration:
Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique —
Abonnements: Suisse: un an fr. 24.30, un semestre fr. 12.30, un trimestre
fr. 6.30 — Etranger: Plus frais de port — On s'abonne exclusivement aux
agences postales — Prix du numéro 15 cts. — Régie des annonces: Publi-
citas S. A. — Prix d'insertion: 50 cts. la ligne de colonne (l'étranger 65 cts.)

N° 154

Inhalt — Sommaire — Sommario

Abhanden gekommene Werttitel — Titres disparus — Titoli smarriti / Handels-
register — Registre de commerce — Registro di commercio / Bilanzen von Ver-
sicherungsgesellschaften — Bilans de compagnies d'assurances — Bilanci di società
d'assicurazioni

Mitteilungen — Communications

Internationaler Postgiroverkehr — Service international des virements postaux

Mitteilungen und Dokumente N° 50 — Communications et documents N° 50
Comunicazioni e documenti N° 50

Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Abhanden gekommene Werttitel — Titres disparus — Titoli smarriti

Mit Bewilligung der II. Kammer des Obergerichtes des Kantons Zürich wird hiermit der Inhaber des abbezahnten, vermissten Schuldbriefes per Franken 1800. —, d. d. 13. November 1882 (Grundprotokoll Mettmensetten, Bd. 32, Seite 352) (ursprüngliche Gläubigerin: Zürcher Kantonalbank in Zürich; ursprünglicher Schuldner: Jakob Vollenweider, Joh'ssen, von Fehrenbach-Affoltern, in Herferswil-Mettmensetten; jetzige Gläubigerin: Anna Josefa Berglas verw. Kleiner, in Oberägeri; jetziger Schuldner und Pfandeigentümer: Gustav Meyer, von Walddauern, in Herferswil-Mettmensetten); haftend auf der Liegenschaft Nr. 83 zu Herferswil-Mettmensetten, aufgefordert, den Schuldbrief binnen einem Jahre, von der ersten Publikation im Schweizerischen Handelsamtsblatt an gerechnet, der Bezirksgerichtskanzlei in Affoltern vorzulegen, ansonst der Titel kraftlos erklärt würde. (W 297)

Affoltern a. A., den 2. November 1926.

Kanzlei des Bezirksgerichtes.

Mit Bewilligung der II. Kammer des Obergerichtes des Kantons Zürich wird der allfällige Inhaber des vermissten, abbezahnten Kaufschuldbriefes für Fr. 272.69 (ursprünglich Fr. 872.69), d. d. 31. Januar 1902, auf Johann Zurlüh, John'sen, von Jaun, Gemeinde Meiringen, in Ebertswil-Hausen, als Schuldner und Pfandeigentümer, haftend auf Liegenschaften in Ebertswil (Grundprotokoll Hansen, Bd. 22, S. 299); ursprünglicher Gläubiger: Emil Hedinger, Ebertswil; jetzige bekannter Gläubiger: J. Bosshardt, Kappel; oder wer sonst über das Schicksal dieser Urkunde Aufschluss geben kann, aufgefordert, sich innert Jahresfrist, von der ersten Publikation dieses Aufrufs im Schweizerischen Handelsamtsblatt an, bei der Gerichtskanzlei in Affoltern a. A. zu melden, ansonst die Urkunde kraftlos erklärt und am Grundprotokoll gelöscht würde. (W 298)

Affoltern a. A., den 4. Juli 1927.

Kanzlei des Bezirksgerichtes.

Durch Beschluss der II. Kammer des Obergerichtes des Kantons Zürich vom 21. Juni 1927 wurde die vermisste Inhaberoobligation Nr. 374456 der Zürcher Kantonalbank in Zürich für Fr. 1000, datiert 20. September 1916, verzinslich zu 4% %, mit Zinsscheinen ab 20. Februar 1924 bis 20. August 1926 (gekündigt auf 6. September 1922), als kraftlos erklärt. (W 295)

Zürich, den 4. Juli 1927.

Im Namen des Bezirksgerichtes 5. Abteilung,
Der Gerichtsschreiber: K. Huber.

Durch Beschluss der II. Kammer des Obergerichtes des Kantons Zürich vom 17. Juni 1927 wurde der Aufruf des vermissten Schuldbriefes für ursprünglich Fr. 5000, reduziert auf Fr. 1000, datiert 31. März 1920, lautend auf Wilhelm W. Pleyer, Kaufmann, Haldeneggsteig Nr. 5, Zürich 6, zu Gunsten des Inhabers, lastend auf einer Liegenschaft an der Goldauerstrasse, Zürich 6, bewilligt.

Jedermann, der über das Schicksal der Urkunde Auskunft geben kann, wird aufgefordert, dem Gericht binnen eines Jahres von heute an Anzeige zu machen. Sollte keine Meldung eingehen, so würde die Urkunde als kraftlos erklärt werden. (W 296)

Zürich, den 4. Juli 1927.

Im Namen des Bezirksgerichtes 5. Abteilung,
Der Gerichtsschreiber: K. Huber.

Handelsregister — Registre de commerce — Registro di commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna
Bureau Bern

1927. 1. Juli. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Alkoholfreie Weine & Konservenfabriken A. G. (Vins sans alcool et Fabriques de conserves alimentaires S. A.) (Non-alcoholic Wines & Preserve-Factory Ltd.), mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 156 vom 9. Juli 1925, Seite 1200 und dortige Verweisung); hat am Platze des verstorbenen Präsidenten Ed. v. Waldkirch, dessen Unterschrift gelöscht wird, neu gewählt: den bisherigen Delegierten Dr. Werner Sulzer, in Meilen. Derselbe führt, wie bisher, Einzelunterschrift. Als Vizepräsident wurde gewählt: Karl Schneebeli, von Thalwil, Wirt, in Thalwil. Derselbe ist ebenfalls zur Einzelzeichnung berechtigt. Nummernheft Geschäftslokal: Zeitglockenlaube 2 bei Fürspr. Dr. Ed. v. Waldkirch.

1. Juli. Nachtrag. Ziegelei Tiefenau A. G., mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 148 vom 28. Juni 1927, Seite 1188). Das Geschäftsdomizil befindet sich nun Bundesgasse 20 in Bern.

1. Juli. Die aufgelöste Genossenschaft unter der Firma Möbelzentrale kantonal-bernscher Schreinermeister, mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 269 vom 15. November 1924, Seite 1869 und dortige Verweisung), wird nach durchgeführter Liquidation gelöscht.

Kolonialwaren. — 1. Juli. Die Firma Moser & Obrist in Liq., Kolonialwaren en gros und detail, in Bern (S. H. A. B. Nr. 186 vom 12. August 1926, Seite 1464 und dortige Verweisung), ist nach durchgeführter Liquidation erloschen.

Bau- und Wasserleitungsunternehmung. — 1. Juli. Die Firma Hans Pfeifer-Schwarzmann, Bau- und Wasserleitungsunternehmung, Jubiläumsstrasse Nr. 6 in Bern (S. H. A. B. Nr. 226 vom 3. September 1920, Seite 1686 und dortige Verweisung), ist infolge Todes des Inhabers erloschen. Kaffee- und Speisehalle. — 1. Juli. Die Firma Wwe. Wüthrich-Blaser, Kaffee- und Speisehalle, in Bern (S. H. A. B. Nr. 282 vom 17. November 1921, Seite 2218), ist infolge Geschäftsaufgabe erloschen.

Schuhwaren. — 1. Juli. Die Kommanditgesellschaft M. Matti & Co., Schuhwaren, in Bern (S. H. A. B. Nr. 229 vom 1. Oktober 1923, Seite 1854), hat sich aufgelöst und ist nach durchgeführter Liquidation erloschen.

Autogarage, Handel in Autos. — 1. Juli. Die Firma Wälti-Rüfenacht, in Bern, Autogarage und Handel in Autos (S. H. A. B. Nr. 26 vom 3. Februar 1925, Seite 181), ist infolge Aufgabe des Geschäfts erloschen.

2. Juli. Die Uniondruckerei Bern, Genossenschaft, mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 268 vom 15. November 1923, Seite 2142 und dortige Verweisung), hat in der Generalversammlung vom 30. Mai 1927 ihre Statuten revidiert und dabei folgende Abänderungen getroffen: Die Organe der Genossenschaft sind: 1. die Direktion; 2. der Verwaltungsrat; 3. die Generalversammlung der Genossenschaft. Der Verwaltungsrat beschliesst über die Art und Weise der Zeichnungsberechtigung. Die rechtsverbindliche Unterschrift führen: a) der Direktor, Albert Berner, von Basel, einzeln; b) der Präsident Samuel Scherz, von Scharnachthal; c) der Vizepräsident, Oskar Schneeberger, von Täuffelen; d) der Sekretär, Albert Greuter, von Stadel, Lithographensekretär, alle in Bern; die letzteren drei zeichnen je zu zweien kollektiv.

Metallgiesserei. — 2. Juli. Die Firma Josef v. Arb, Metallgiesserei, in Bern (S. H. A. B. Nr. 26 vom 1. Februar 1927, Seite 178), wird zufolge Konkurseröffnung von Amtes wegen gelöscht.

Gipser- und Malergeschäft. — 2. Juli. Inhaber der Firma Rudolf Niklaus, in Köniz, ist Rudolf Niklaus, von Zauggenried, in Köniz. Der Inhaber übernimmt Aktiven und Passiven der Firma «Häni & Niklaus» in Köniz. Gipser- und Malergeschäft in Köniz.

Bureau Langnau (Bezirk Signau)

1. Juli. Die Käsegenossenschaft Lauperswil, mit Sitz in Lauperswil (S. H. A. B. Nr. 117 vom 2. Juli 1889, Seite 575, und Nr. 96 vom 19. März 1901, Seite 381), hat in ihrer Hauptversammlung vom 22. April 1927 an Stelle des verstorbenen Gottfried Klopstein zu ihrem Sekretär gewählt: Walter Klopstein, von Laupen, Lehrer, in Lauperswil, welcher kollektiv mit dem bisherigen Präsidenten Jakob Lüthi für die Genossenschaft die verbindliche Unterschrift führt.

Obwalden — Unterwald-le-haut — Unterwalden alto

1927. 1. Juli. Die unter der Firma L. Welti-Thiele Photo-Sport, in Engelberg (S. H. A. B. Nr. 165 vom 19. Juli 1926, Seite 1329), bestehende Zweigniederlassung der Firma «L. Welti-Thiele» in Albstetten (Zürich) wird infolge Erlöschens der Hauptniederlassung von Amtes wegen gestrichen.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère)

1927. 19 juin et 2 juillet. Dans son assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1926, la société Gruyère Milchwerke, Aktiengesellschaft (Gruyères, Usines laitières, société anonyme) (Gruyère Lattificio, società anonima) (Gruyères, Milk Company Limited), ayant son siège à Epagny (F. o. s. du c. n° 292 du 14. décembre 1926, page 2174), a apporté des modifications à ses statuts qui ne sont pas soumises à publication et a nommé membres du conseil d'administration: Ernest von Romunde, directeur, originaire de La Haye, y domicilié; Hermann Johannes Kessler, directeur, originaire de La Haye, y domicilié; Hans Trüb, avocat, de Horgen, à Berne, et Hans Haldemann, notaire, d'Éggwil, à Berne.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Grenchen-Bellach

1927. 1. Juli. Firma Vogt & Cie. Aktiengesellschaft Uhrenfabrik Fortis Grenchen, mit Sitz in Grenchen (S. H. A. B. Nr. 64 vom 17. März 1917, Seite 443; Nr. 40 vom 17. Februar 1922, Seite 298; Nr. 237 vom 10. Oktober 1922, Seite 1945, und Nr. 88 vom 18. April 1925, Seite 656). Laut Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. Juni 1927 ist Oswald Desgrand, chams aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Eine Ersatzwahl wird vorläufig nicht vorgenommen.

Bureau Kriegstetten

Metzgerei. — 30. Juni. Inhaber der Firma Robert Weber, in Derendingen, ist Robert Weber, Jakobs, von Niederösch, in Derendingen. Metzgerei. Gebäude Nr. 282 an der Bahnhofstrasse.

Malergeschäft. — 1. Juli. Inhaber der Firma Fritz Leuenberger, in Derendingen, ist Fritz Leuenberger, Johann sel., von Dürrenroth (Bern), in Derendingen. Flach- und Dekorationsmalerei. Gebäude Nr. 550 an der Sübingerstrasse.

Bureau Ollen-Gösgen

Alkoholfreies Restaurant usw. — 1. Juli. Die Firma **Arnold Widmer-Kuhn**, in Schönenwerd, Betrieb eines alkoholfreien Restaurants und Pension (S. H. A. B. Nr. 308 vom 28. Dezember 1923), ist zufolge Verkaufs des Geschäfts erloschen.

Alkoholfreies Restaurant, Mineralwasser. — 1. Juli. Inhaber der Firma **Arnold Widmer-Queloz**, in Schönenwerd, ist **Arnold Widmer**, von Safenwil, in Schönenwerd, Betrieb eines alkoholfreien Restaurants und Pension, Mineralwasserhandel. Bäckerstrasse 261.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciaffusa

Mineralbrunnenbau. — 1927. 1. Juli. Die Firma **Arnold Scherrer, Ing.**, in Schaffhausen (S. H. A. B. Nr. 271 vom 26. Oktober 1920, Seite 2085), erteilt Prokura an Frau **Adolfine Scherrer geb. Deller**, von Schaffhausen und Neunkirch, in Bad Ems (Deutschland).

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Lausanne

1927. 29. juin. Sous la raison sociale **Tennis et Patinage de Vennes**, il est constitué une société coopérative conforme aux dispositions du titre XXVII du C. O. Le siège de la société est à Lausanne. La société a pour but la création et l'exploitation de jeux de tennis avec patinage en hiver, à Lausanne ou dans les environs de cette ville, soit en particulier à Vennes sur Lausanne, ainsi que tous les actes commerciaux et industriels que comportent ces opérations. Elle pourra s'intéresser à d'autres entreprises pouvant contribuer à son développement. La durée de la société est illimitée. Les parts sociales sont de cent francs. Elles sont nominatives et indivisibles. Leur transfert ou leur cession n'est valable que si le comité de direction a donné son autorisation. Les sociétaires sont exonerés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de la société lesquels sont uniquement garantis par l'avoir social. Peut faire partie de la société, toute personne qui en fait la demande écrite et qui a déclaré adhérer aux présents statuts. Chaque sociétaire fondateur doit souscrire une part au moins. Une fois la société constituée, toute personne désirant devenir sociétaire devra souscrire à au moins trois parts. Le comité de direction a seul qualité pour admettre de nouveaux sociétaires, sans qu'il soit tenu, en cas de refus, d'indiquer des motifs. En cas de décès d'un sociétaire, les parts sont transmises à ses héritiers, le comité étant toutefois autorisé à ne pas admettre l'héritier en qualité de sociétaire et à lui rembourser sa part sociale d'après la valeur constatée au dernier bilan. La qualité de sociétaire se perd par la démission adressée par écrit à la direction. La société est administrée par un comité de direction composé de trois à sept membres. Le comité de direction représente la société et l'engage valablement par la signature collective de deux de ses membres. Le comité de direction peut déléguer des pouvoirs spéciaux même à des personnes qui ne sont pas membres de la société. Le bilan doit être conforme à l'article 656 du C. O. Le bénéfice constaté par le compte de profits et pertes, après déduction de tous les frais quelconques et de toutes les charges sociales, sera appliqué en premier lieu aux amortissements et réserves dans la mesure que l'assemblée générale fixera chaque année, sur préavis du comité. Les parts recevront ensuite un dividende jusqu'à concurrence de 5 % de leur valeur nominale. L'assemblée décidera de l'affectation du surplus des bénéfices. Les statuts ont été adoptés en assemblée du 7 mai 1927. Le comité de direction est composé de: Maurice Galland, de Genève, banquier, à Lausanne, président; Gustave Piguet, du Chenit, chimiste, à Lausanne, secrétaire; Charles Schaefer, de Lausanne, y domicilié, négociant; Herbert-Prinsep-Somers, Glogstown, Ecosais, sans profession, à La Rosiaz sur Pully; Joseph Hooper, Anglais, rentier, à Lausanne, et Arnold Mégroz, de Lutry, professeur de sports, à Lausanne. Bureaux de la société: à Lausanne, Place St-François 3, banque Galland et Cie.

Eaux minérales, eaux gazeuses, etc. — 29. juin. Auguste Stelzenberger, de Bussnang (Thurgovie), et Emile Fischbach, de St-Gall, les deux à Lausanne, ont constitué, sous la raison sociale **Stelzenberger et Fischbach**, une société en nom collectif ayant son siège à Lausanne et qui a commencé le 1^{er} juin 1927. Eaux minérales et fabrique d'eaux gazeuses et limonades. Rue de l'Industrie 14.

29. juin. Association **Coopérative de Menuiserie de Lausanne**, société coopérative ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du c. du 15 octobre 1925). L'assemblée générale du 22 avril 1927 a nommé en qualité de président-gerant: Léon Paris, de Genève, menuisier, à Lausanne, en remplacement de Ernest Langenstein, démissionnaire, dont la signature est radiée, et secrétaire: Adrien Aubert, de France, menuisier, à Lausanne, en remplacement de Henri Décosterd, démissionnaire, dont la signature est radiée. Le vice-président-caissier est César Bornand, déjà inscrit.

Commerces de bois, placages, etc. — 30. juin. La raison **Willy Leuba**, à Lausanne, commerce de bois et placages, commission (F. o. s. du c. du 11 janvier 1924), est radiée ensuite de renise de commerce.

Willy Leuba, de Buttet, et Albert Tissot, de La Sagne et La Chaux-de-Fonds, les deux à Lausanne, ont constitué, sous la raison sociale **W. Leuba & Co.**, une société en commandite dans laquelle **Willy Leuba** est associé indéfiniment responsable et Albert Tissot commanditaire pour la somme de cinquante mille francs (fr. 50.000). La société a son siège à Lausanne et commencera le 1^{er} juillet 1927. Elle reprend la suite des affaires ainsi que l'actif et le passif de la maison **Willy Leuba** radiée. La société confère procuration à l'associé commanditaire **Albert Tissot**. Achat et vente de bois de placages, contreplaqués, moulures, bois de sciage, colles. Côtes de Montbenon 2.

Culture de fruits diverses, fabrication de confitures, etc. — 30. juin. Auguste, fils de Eugène Kuffor dit Barrillier, de Cossonay, Bonvillars (Vaud) et Anet (Berne); Paul, fils de Charles Meigniez, de Bonvillars (Vaud), ces deux à Lausanne, et Justin, fils d'Emile Cuendet, de Ste-Croix, à Bremblens, ont constitué, sous la raison sociale **Auguste Barrillier et Cie**, une société en nom collectif ayant son siège à Lausanne et qui a commencé le 1^{er} juin 1927. La société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective des trois associés. Exploitation de terrains pour culture de fruits divers, fabrication de confitures, sirops, gelées, etc., vente commerciale de ces produits, achat et vente de denrées coloniales. Rue Madeleine 3.

30. juin. Dans son assemblée générale du 24 juin 1927, la société anonyme **Le Hameau S. A.**, ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du c. du 3 septembre 1926), a pris acte de la démission de l'administrateur **Fernand Mignot**, dont la signature est radiée, et a désigné pour le remplacer: Attilio-Jean Lomazzi, entrepreneur, d'Italie, à Lausanne.

30. juin. Dans son assemblée générale du 24 juin 1927, la Société immobilière **Jean-Pierre**, société anonyme ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du c. du 20 juin 1927), a pris acte de la démission de l'administrateur **Fernand Mignot**, dont la signature est radiée, et a désigné pour le remplacer: Attilio-Jean Lomazzi, entrepreneur, d'Italie, à Lausanne.

1^{er} juillet. Sous la dénomination **Société Immobilière du Ramier A**, il a été fondé une société anonyme ayant pour but l'achat d'une partie de la propriété de Dame Julia Gaud née Gaud, «En Collonges», dans la commune de Lausanne, soit d'une parcelle de terrain de 11 a 50 ca, au prix de fr. 12,937.50, la construction sur cette parcelle d'un bâtiment d'habitation, la location, la vente ou l'échange de cet immeuble, ainsi que toutes opéra-

tions commerciales ou financières se rattachant à ce bien-fonds. Le siège de la société est à Lausanne, sa durée est indéterminée. Les statuts portent la date du 27 juin 1927. Le capital social est de dix mille francs, divisé en 20 actions de fr. 500 chacune, nominatives et entièrement libérées. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à trois membres; elle est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux administrateurs signant collectivement; si l'assemblée décide de désigner un administrateur unique, celui-ci aura seul la signature sociale. Les publications émanant de la société se feront dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Un seul administrateur a été désigné en la personne de Ernest Chiochetti, de Chardonnay sur Morges, entrepreneur, à Lausanne. Bureau de la société: à Lausanne, Avenue Floréal n° 10.

1^{er} juillet. Sous la dénomination **Société Immobilière du Ramier B**, il a été fondé une société anonyme ayant pour but l'achat d'une partie de la propriété de Dame Julia Gaud née Gaud, «En Collonges», dans la commune de Lausanne, soit d'une parcelle de terrain de 3 a 87 ca, au prix de fr. 4353.75, la construction sur cette parcelle d'un bâtiment d'habitation, la location, la vente ou l'échange de cet immeuble, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières se rattachant à ce bien-fonds. Le siège de la société est à Lausanne, sa durée est indéterminée. Les statuts portent la date du 27 juin 1927. Le capital social est de dix mille francs, divisé en 20 actions de fr. 500 chacune, nominatives et entièrement libérées. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à trois membres; elle est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux administrateurs signant collectivement; si l'assemblée décide de désigner un administrateur unique, celui-ci aura seul la signature sociale. Les publications émanant de la société se feront dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Un seul administrateur a été désigné en la personne de César Nibbio, de Sévery, au district de Cossonay, architecte, à Lausanne. Bureau de la société: à Lausanne, Avenue Floréal n° 10.

1^{er} juillet. Sous la dénomination **Société Immobilière du Ramier C**, il a été fondé une société anonyme ayant pour but l'achat d'une partie de la propriété de Dame Julia Gaud née Gaud, «En Collonges», dans la commune de Lausanne, soit d'une parcelle de terrain de 3 a 35 ca au prix de fr. 3768.75, la construction sur cette parcelle d'un bâtiment d'habitation, la location, la vente ou l'échange de cet immeuble, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières se rattachant à ce bien-fonds. Le siège de la société est à Lausanne, sa durée est indéterminée. Les statuts portent la date du 27 juin 1927. Le capital social est de dix mille francs, divisé en 20 actions de fr. 500 chacune, nominatives et entièrement libérées. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à trois membres; elle est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux administrateurs signant collectivement; si l'assemblée décide de désigner un administrateur unique, celui-ci aura seul la signature sociale. Les publications émanant de la société se feront dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Un seul administrateur a été désigné en la personne de César Nibbio, de Sévery, au district de Cossonay, architecte, à Lausanne. Bureau de la société: à Lausanne, Avenue Floréal n° 10.

1^{er} juillet. Sous la dénomination **Société Immobilière du Ramier D**, il a été fondé une société anonyme ayant pour but l'achat d'une partie de la propriété de Dame Julia Gaud née Gaud, «En Collonges», dans la commune de Lausanne, soit d'une parcelle de terrain de 3 a 92 ca, au prix de fr. 4410, la construction sur cette parcelle d'un bâtiment d'habitation, la location, la vente ou l'échange de cet immeuble, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières se rattachant à ce bien-fonds. Le siège de la société est à Lausanne, sa durée est indéterminée. Les statuts portent la date du 27 juin 1927. Le capital social est de dix mille francs, divisé en 20 actions de fr. 500 chacune, nominatives et entièrement libérées. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à trois membres; elle est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux administrateurs signant collectivement; si l'assemblée décide de désigner un administrateur unique, celui-ci aura seul la signature sociale. Les publications émanant de la société se feront dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Un seul administrateur a été désigné en la personne de Ernest Chiochetti, de Chardonnay sur Morges, entrepreneur, à Lausanne. Bureau de la société: à Lausanne, Avenue Floréal n° 10.

1^{er} juillet. Sous la dénomination **Société Immobilière du Ramier E**, il a été fondé une société anonyme ayant pour but l'achat d'une partie de la propriété de Dame Julia Gaud née Gaud, «En Collonges», dans la commune de Lausanne, soit d'une parcelle de terrain de 3 a 71 ca, au prix de fr. 4173.75, la construction sur cette parcelle d'un bâtiment d'habitation, la location, la vente ou l'échange de cet immeuble, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières se rattachant à ce bien-fonds. Le siège de la société est à Lausanne, sa durée est indéterminée. Les statuts portent la date du 27 juin 1927. Le capital social est de dix mille francs, divisé en 20 actions de fr. 500 chacune, nominatives et entièrement libérées. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à trois membres; elle est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux administrateurs signant collectivement; si l'assemblée décide de désigner un administrateur unique, celui-ci aura seul la signature sociale. Les publications émanant de la société se feront dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Un seul administrateur a été désigné en la personne de Ernest Chiochetti, de Chardonnay sur Morges, entrepreneur, à Lausanne. Bureau de la société: à Lausanne, Avenue Floréal n° 10.

Genf — Genève — Ginevra

1927. 28. juin. Suivant statuts en date du 22 avril 1927, il a été formé sous la dénomination de **Société Auxiliaire de l'Urania Genève Sport**, une société coopérative du titre 27 du Code fédéral des Obligations, de durée illimitée, ayant son siège aux Eaux-Vives et pour but d'aider par tous les moyens, soit moralement soit financièrement, l'Urania Genève Sport, société sportive dont le siège est aux Eaux-Vives. Le capital social est variable; il est formé par l'émission de parts sociales de cinquante francs chacune, nominatives, et indivisibles. Toutes personnes majeures et toutes personnes morales régulièrement constituées peuvent être reçues sociétaires. Elles doivent en faire la demande par écrit au comité de direction et faire élection de domicile dans le Canton de Genève. L'admission des candidats est prononcée par le comité de direction. En cas de refus d'admission, le comité n'est pas tenu d'en indiquer les motifs. Tout sociétaire doit être possesseur d'une part sociale au moins, qui sera entièrement libérée dès que l'admission du sociétaire aura été prononcée. Les parts sociales ne peuvent être cédées ou transférées sans le consentement du comité de direction et le cessionnaire devra préalablement être admis en qualité de sociétaire en observant les dispositions des statuts. La qualité de sociétaire se perd: a) par le décès; b) par la démission ou l'exclusion et en général toutes les fois qu'un sociétaire cesse d'être propriétaire de parts sociales, notamment ensuite de transfert dûment accepté conformément aux dispositions qui précèdent. Les démissions de sociétaires doivent être adressées par écrit au comité de direction. Les parts du sociétaire démissionnaire, exclu ou décédé seront remboursées à leur valeur nominale au maximum, deux mois après la fin de l'exercice au cours duquel la démission a été présentée, l'exclusion prononcée ou le décès

est survenu. Le comité peut prononcer l'exclusion d'un sociétaire qui ne se conformerait pas aux statuts et règlements de la société ou qui se trouverait dans le cas prévu à l'article 685 du Code fédéral des obligations. Le membre exclu pourra recourir à l'assemblée générale moyennant avertissement donné par écrit au président au moins quinze jours avant la dite assemblée. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle relativement aux engagements de la société, ceux-ci ne sont garantis uniquement que par l'avis social. Les organes de la société sont: 1. l'Assemblée générale; 2. le comité de direction; 3. le vérificateur des comptes. La société est administrée par un comité de direction composé de trois membres au moins et de cinq au plus, nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux années et immédiatement rééligibles. Le comité nomme chaque année son bureau. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective de trois membres du comité de direction. Le comité de direction peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres, et leur conférer la signature sociale individuelle ou collective. Il peut également nommer tous fondés de pouvoirs et leur conférer la signature soit individuelle soit collective. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante. Le comité fait dresser chaque année un bilan et un inventaire, conformément à l'article 656 du Code fédéral des obligations. Les produits nets annuels, déduction faite de toutes les charges sociales, y compris tous amortissements et réserves jugés utiles, constituent les bénéfices nets. L'assemblée générale fixe chaque année sur la proposition du comité de direction la somme à répartir aux sociétaires à titre de dividende. Les parts sociales qui auront été entièrement libérées au cours du dernier exercice annuel ne donneront droit au dividende que proportionnellement au nombre de mois qui se seront écoulés depuis la libération totale jusqu'à la fin de l'exercice. Ont été nommés membres du comité de direction Baptiste Parnetti, comptable, de nationalité italienne, à Genève, Emile Affolter, comptable, de Genève, aux Eaux-Vives; Joseph Charquet, cafetier, de nationalité française, aux Eaux-Vives; Louis Joset, employé, de Courfaivre (Berne), à Genève, et Joseph-Henri Waldvogel, fonctionnaire aux douanes, de Genève, au Grand Lancy. Locaux: Cercle privé de l'Urania Genève Sport, Rue du Nant 2.

Chaussures. — 29 juin. La maison Efim Hirschberg, commerce de chaussures, à Genève (F. o. s. du c. du 18 octobre 1920, page 1966), a ajouté à son genre d'affaires le commerce de chaussures de luxe pour dames, portant la marque «Chaussures Michel». Les locaux de la maison sont actuellement: 15, Quai des Bergues.

Pneumatiques. — 29 juin. Georges-Léon Guillouet s'est retiré depuis le 29 juin 1927, de la société en nom collectif Brand, Gruninger et Guillouet, récauchoutage et réparation de pneumatiques, à Sécheron (Petit-Saconnex) (F. o. s. du c. du 27 avril 1927, page 771), qui continue entre les associés restants Louis-Camille Brand et Charles Gruninger, sous la nouvelle raison sociale: Brand et Gruninger. L'associé Louis-Camille Brand continue à avoir seul la signature sociale.

Couture. — 29 juin. Le chef de la maison Germaine Jimeno-Racine, à Genève, est Madame Germaine-Eugénie Jimeno, née Racine, de nationalité française, domiciliée à Genève, légalement séparée de biens d'avec Dominique-Michel-Vincent Jimeno. Atelier de haute couture. 4, Rue de la Rôtisserie.

Edition. — 29 juin. La société en nom collectif Pisteur et Elie, édition de la Revue d'art cinématographique «Ciné», à Genève (F. o. s. du c. du 22 juin 1926, page 1144), est déclarée dissoute depuis le 1^{er} mai 1927. Sa liquidation étant actuellement terminée, cette société est radiée. La procuration conférée à Madame Eva Elie, née Léchaire, est éteinte.

29 juin. La Société pour l'exploitation d'asbeste des Alpes, société anonyme établie à Plainpalais (F. o. s. du c. du 4 février 1911, page 187), a, dans son assemblée générale extraordinaire du 9 juin 1927, dont procès-verbal authentique a été dressé par M^e Ernest-Léon Martin, notaire, à Genève, voté sa dissolution et sa radiation du registre du commerce, sa liquidation étant terminée.

29 juin. Les raisons ci-après sont radiées d'office ensuite de faillite:

1. Orfèvrerie. — C. Bender et Cie, commerce d'orfèvrerie en gros, société en commandite établie à Genève (F. o. s. du c. du 6 avril 1926, page 612);

2. Tabacs et cigares. — Hélène Forestier-Levera, commerce de tabacs et cigares, à Genève (F. o. s. du c. du 7 janvier 1927, page 37);

3. Mercerie, bonneterie, etc. — Jean Künzle, commerce de mercerie, bonneterie, lingerie, confections en tous genres, au Petit-Saconnex (F. o. s. du c. du 30 octobre 1924, page 1785).

29 juin. Suivant procès-verbal dressé par M^e Rehous, notaire, à Genève, le 24 juin 1927, il a été constitué, sous la dénomination de Société Immobilière Cour des Quatre Nations, une société anonyme ayant pour objet l'acquisition, la construction et la vente d'immeubles dans le canton de Genève et notamment l'acquisition de Maurice Herren, pour le prix de vingt-six mille cinq cents francs, d'un terrain situé rue des Eaux-Vives, dans l'ancien enclos dénommé autrefois Cour des Quatre Nations. Les statuts portent la date du 24 juin 1927. Le siège de la société est à Genève. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de trente mille francs (fr. 30,000), divisé en 60 actions nominatives, de fr. 500 chacune. La société est administrée par un administrateur ou par un conseil d'administration de deux ou trois membres. Pour les actes à passer et les signatures à donner, la société est valablement représentée vis-à-vis des tiers et engagée par la signature de l'administrateur unique; lorsque la société a plus d'un administrateur, le conseil d'administration détermine la forme de la signature et désigne les personnes autorisées à signer valablement pour la société. Les publications émanant de la société auront lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'administration est composé d'un seul membre, en la personne de Maurice Herren, régisseur, de et à Genève. Bureau de la société: Rue Petitot n° 10.

30 juin. Suivant procès-verbal dressé par M^e Poncelet, notaire, à Genève, le 23 juin 1927, il a été constitué sous la dénomination de: Volailles S. A., une société anonyme ayant pour objet l'achat et la vente d'œufs en gros et particulièrement de volailles, et toutes opérations financières et commerciales pouvant se rattacher aux objets ci-dessus. Elle a son siège à Genève. Sa durée est illimitée. Les statuts portent la date du 23 juin 1927. Le capital social est fixé à dix mille francs (fr. 10,000), divisé en 50 actions de fr. 200 chacune. Les actions sont nominatives. Les publications de la société sont valablement faites par des avis insérés dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé de 1 à 3 membres. Le conseil d'administration désigne les personnes qui peuvent engager valablement la société. Pour la première période, le conseil d'administration est composé de trois membres, ont les personnes de Arthur-Emile Racine, négociant, de Plainpalais, demeurant aux Eaux-Vives; Fernand Deutsch, négociant, de nationalité hongroise, demeurant à Genève, et Madame Székény Racine, née Weisz, sans profession, de Plainpalais, demeurant aux Eaux-Vives. Dans sa séance du 23 juin 1927, le conseil d'administration a nommé comme fondé de pouvoirs Otto Herzog, de Raperswil (Thurgovie), comptable, demeurant aux Eaux-Vives, et a décidé que pour les actes à passer et les signatures à donner, la société

sera valablement engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature collective d'un administrateur et d'un fondé de pouvoirs. Bureaux de la société: Rue des Pâquis n° 5.

Représentations. — 30 juin. Suivant procès-verbal authentique dressé par M^e Adrien Picot, notaire, à Genève, la société: Mapor S. A., société anonyme établie à Genève (F. o. s. du c. du 24 décembre 1926, page 2243), a, dans son assemblée générale extraordinaire du 16 juin 1927, procédé aux modifications suivantes: Elle a réduit son capital social de cinquante-cinq mille francs à sept mille cinq cents francs (fr. 7500), a) par l'annulation de 80 actions de fr. 500 chacune; b) par la réduction de la valeur nominale des 30 actions restantes de fr. 500 à fr. 250. Elle a annulé les 110 parts de fondateurs créées aux termes des statuts. Elle a décidé que la société serait désormais administrée par un conseil d'administration composé d'un à trois membres. Elle a pris acte de la démission de Charles-Alfred Cherbuliez; Emile-Henri Reh; Henri-Charles-Armand Du Bois et Max-Franz Baur de leurs fonctions d'administrateurs, lesquels sont radiés et leurs pouvoirs éteints. Elle a nommé seul administrateur Willy Lepp, représentant, de Cernier (Neuchâtel), à Genève, lequel engage la société par sa signature. Elle a modifié ses statuts en conséquence ainsi que sur d'autres points non soumis à publication.

30 juin. La société anonyme dite: Discont-Credit A. G. (Escompte-Credit S. A.) (Disconto-Credito S. A.), ayant son siège à Zurich (inscrite au registre du commerce de Zurich le 3 juin 1927), a établi une succursale à Genève. La société a pour objet de financer la livraison de marchandises et d'objets industriels, spécialement avec protection d'assurance, et la négociation d'affaires financières. La société a le droit d'acheter ou participer à des entreprises analogues à la sienne. Elle peut acheter et vendre des immeubles. Sa durée est indéterminée. Les statuts portent la date du 14 mai 1927. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (fr. 500,000), divisé en 500 actions de fr. 1000 chacune, nominatives. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration de 1 à 11 membres. Le conseil d'administration désigne les personnes autorisées à signer pour la société. Il ne peut conférer que des signatures collectives. Le conseil d'administration est actuellement composé de 7 membres, qui sont: Dr. Carl Schulthess, directeur, de et à Zurich; Otto-E. Weber, commerçant, de nationalité allemande, à Berlin; Dr. Leo Gerstle, avocat, de et à Zurich; Dr. Hans Baur, commerçant, de et à Zurich; Charles-Jules Mégevet, industriel, de et à Genève; Dr. Max Keller-Baur, commerçant, de Neukirch a. d. Thur, à Kusnacht p. Zurich, et Dr. Alphons Zuppinger, commerçant, de Zurich, à Rüschlikon. La société est engagée par la signature collective à deux des administrateurs Dr. Carl Schulthess; Otto-E. Weber; Dr. Leo Gerstle et Dr. Hans Baur sus-qualifiés. La direction de la succursale est confiée à Georges-Paul Senta, de Plainpalais, à Genève, lequel signera exclusivement pour la succursale, collectivement avec l'un des 4 administrateurs autorisés à représenter la société. Siège de la succursale: 6, Place de la Synagogue.

Dancing. — 30 juin. La procuration conférée à Georges Lévy par la maison Michoud et Barman, exploitation d'un dancing, à l'enseigne: «Mac Mahon», à Genève (F. o. s. du c. du 14 septembre 1926, page 1635), est éteinte. Le domicile particulier de l'associé Adolphe-Philippe Barman est actuellement à Genève.

30 juin. La Société Valaisanne de Secours Mutuels, société coopérative ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 31 mars 1922, page 612), a, dans son assemblée générale du 11 janvier 1925, apporté diverses modifications à ses statuts, notamment en ce sens que la société accorde des indemnités non seulement en cas de maladie, mais aussi en cas d'accidents. Les autres points modifiés ne sont pas soumis à publication. Le comité ayant été renouvelé, reste composé de: Ernest Fellay, président (déjà inscrit comme membre du comité); Rodolphe Genoud, vice-président, huissier à la S. D. N., de et à Genève; Georges Quaglia, secrétaire, garde frontière, de Vouvr (Valais), aux Eaux-Vives; Alphonse Savioz, vice-secrétaire, brigadier de gendarmerie, de Thonex, aux Eaux-Vives; Edouard Escher, trésorier, cafetier, de Simplon, à Genève; Maurice Bessard, vice-trésorier, cafetier, de Bagnes (Valais), aux Acacias; Elvi Leviet, visiteur, de Vouvr (Valais), aux Eaux-Vives; Dr. Paul Albrecht, médecin-dentiste, de Blitzingen (Valais), à Genève, et Jules Muller, fonctionnaire, de et à Plainpalais. Les anciens membres du comité Auguste Trombert, président; Joseph Magnin, vice-président; Henri Peney, secrétaire; Louis Darbellay, vice-secrétaire; Antoine Borgeaud, trésorier; Wilhelm Julier, vice-trésorier; Ferdinand Schnyder et Etienne Burgener, sont radiés et les pouvoirs des six premiers sont éteints. Siège social actuel: Café du Midi, 4, Place Chevelu.

Automobiles. — 30 juin. Les locaux de la maison Dechevrens, achat et vente d'automobiles et atelier de réparations, aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 13 février 1922, page 270), sont transférés: 9, Rue Jean Charles.

Films cinématographiques. — 30 juin. Joseph-P. Ryan, agence générale pour la Suisse de la «Fox Film S. A.», de Paris, 17, Rue Pigalle, vente et location de films, appareils et accessoires cinématographiques, à Genève (F. o. s. du c. du 7 août 1926, page 1434). La procuration conférée à Gabriel Dupont est éteinte. Par contre, la maison a conféré procuration à Clément Vandevliet, de nationalité belge, domicilié à Genève.

Epicierie, etc. — 30 juin. La raison T. Jacquard, commerce d'épicerie, vins et liqueurs, aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 16 octobre 1923, page 1555), est radiée ensuite de remise de commerce.

30 juin. Société Immobilière de la Rue Diday, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 18 septembre 1925, page 1583). Paul Gilland, directeur de banque, de et à Genève, et Marc d'Espine, ingénieur, de et à Genève, ont été nommés membres du conseil d'administration. La société est engagée par la signature collective de deux administrateurs. Les anciens administrateurs Auguste Bolssonnas et Frédéric Dominici, démissionnaires, sont radiés et leurs pouvoirs éteints.

Entreprise générale du bâtiment. — 30 juin. La société en nom collectif Vaucher et Aulas, entreprise générale du bâtiment, aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 23 mars 1920, page 544), est déclarée dissoute depuis le 28 février 1925. Sa liquidation étant terminée, cette société est radiée.

Entreprise générale du bâtiment. — 30 juin. La maison Jacques Vaucher, entreprise générale du bâtiment, aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 7 mars 1925, page 382), confère procuration à Auguste Henrioud, des Eaux-Vives, y domicilié.

Mitteilungen — Communications — Comunicazioni

Internationaler Postgiroverkehr — Service international des virements postaux

Übersetzungskurse vom 5. Juli an — Cours de réduction à partir du 5 juillet

Belgique fr. 72. 25; Dänemark fr. 139. —; Freie Stadt Danzig fr. 101. —; Deutschland fr. 123. 20; Italie fr. 28. 90; Luxemburg fr. 14. 45; Niederlande fr. 208. 20; Oesterreich fr. 73. 20; Schweden fr. 139. 30; Ungarn fr. 90. 60; Grande-Bretagne fr. 25. 30.

Anpassung an die Kursschwankungen ist vorbehalten. — L'adaptation aux fluctuations des cours est réservée.

Pferde- & Vieh-Versicherungs-Gesellschaft Bern
Bilanz per 31. Dezember 1926

Aktiven			Passiven	
Fr	Ct		Fr	Ct
196,148	—	Wertschriften.	200,000	—
1,386	90	Kassa und Postscheck.	30,000	—
31,551	—	Bankguthaben.	627	35
285	55	Guthaben bei Agenten.	2,045	85
1,087	75	Stückzinsen.		
1,903	—	Konsortial-Debitoren.		
300	—	Sonstige Debitoren.		
232,673	20		232,673	20

Bern, den 29. Juni 1927.

Der Direktor und Delegierte des Verwaltungsrates: Rob. Aeschlimann.

Annoncen-Regie:
PUBLICITAS
Schweizerische Annoncen-Expedition A.G.

Anzeigen — Annonces — Annunzi

Régie des annonces:
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

JEGER & Co.

ZÜRICH
St. Annagasse 6
Telefon Selnau 97.50

Bank-Geschäfte jeder Art. Börsen-Aufträge im In- und Auslande. Kapital-Anlagen. Finanzielle Beratungen und Auskünfte. Vermögensverwaltungen.

Maschinenfabrik BURCKHARDT A. G. Basel

Kompressoren · Vakuumpumpen · Zentrifugen

Nassluftpumpen - Kondensatoren
Waschmaschinen für Strangen und Stück
Färbemaschinen für Strangen
Spezialmaschinen für die Ausrüstung der Bänder
Blechbearbeitungsmaschinen (Syst. Gebr. Jaeklin)

Compagnie du Chemin de fer Régional Porrentruy-Bonfol

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

pour le jeudi 21 juillet 1927, à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, Salle des Commissions, à Porrentruy.

TRACTANDA:

1. Approbation du rapport de gestion, des comptes et bilan 1926, avec rapport des contrôleurs. Décharge au conseil d'administration.
2. Nomination de deux contrôleurs et de deux suppléants.
3. Divers.

Pour prendre part à l'assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres jusqu'au 20 juillet 1927, au soir, à la Banque Cantonale de Berne, succursale de Porrentruy ou au bureau de la direction de la Compagnie à Glovelier. Ils recevront en échange une carte de dépôt donnant droit à l'entrée au local ainsi qu'au libre parcours sur la ligne le 21 juillet 1927.

Le bilan et les comptes, avec le rapport des contrôleurs sont à la disposition des actionnaires à la Banque Cantonale de Berne, succursale de Porrentruy, ainsi qu'au bureau de la Compagnie à Glovelier, dès maintenant.

Au nom du conseil d'administration,
Le Président: **Jos. Choquard**, cons. nat.

Vevey Chardonne-Pélerin

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

pour le samedi 16 juillet 1927, à 16 heures au Tea Room du Mont-Pélerin. (65108 V) *2078

ORDRE DU JOUR:

Opérations statutaires.
Propositions individuelles.

Le compte de profits et pertes, le bilan et le rapport de Messieurs les contrôleurs sont déposés au bureau de la société qui délivrera les cartes d'admission à l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Salmenbräu Rheinfelden

4 1/2 % Hypothekendarlehen von Fr. 1,500,000

Auslosung von Obligationen

Gemäss den Bedingungen des Anleihe vom 27. September 1901 hat am 1. Juli 1927 die zweiundzwanzigste planmässige Ziehung stattgefunden. Folgende Obligationen sind zur Rückzahlung auf den 1. Oktober 1927 ausgelost worden:

Nrn.	21	163	274	359	569	603	681	757	919	1032	1138	1279	1365	1409
	107	166	289	393	580	609	687	760	933	1062	1148	1281	1371	1425
	126	220	303	429	581	619	700	787	952	1068	1156	1310	1373	1441
	131	247	318	453	583	632	708	816	969	1101	1214	1311	1384	1459
	141	255	347	474	594	637	714	817	978	1122	1276	1321	1385	1462
	149	259	355	530	597	641	717	860	1008	1134	1277	1325	1404	1466
	152													

Diese Titel werden vom Verfalltage an zum Nennwerte eingelöst: von der Gesellschaft in Rheinfelden, von der Schweizerischen Kreditanstalt in Basel und Zürich, von Schweizerischen Bankverein in Basel, von den Herren Ehinger & Co. in Basel, von der Aargauischen Hypothekenbank Filiale in Rheinfelden und von der Aargauischen Kantonalbank in Rheinfelden.

Auf den gezogenen Obligationen werden Zinsen über den Verfalltag hinaus nicht vergütet.

Die Obligationen sind mit den sämtlichen unverfallenen Coupons einzureichen; fehlende Coupons werden am Kapitalbetrage in Abzug gebracht. (3440 Q) : 2067

Rheinfelden, den 1. Juli 1927.

Salmenbräu Rheinfelden.

Berner Oberland Bahnen

Dividendenzahlung

Die heutige Generalversammlung der Aktionäre unserer Gesellschaft hat die Dividende pro 1926 auf

4 1/8 % für die Stammaktien und

5 % für die Prioritätsaktien

abzüglich 3 % eidg. Couponssteuer, festgesetzt.

Die Auszahlung erfolgt mit **Fr. 8.— netto** gegen Aushändigung der Couponsbogen der Stammaktien, d. h. Talons mit anhaftenden Coupons Nr. 23 & ff., mit **Fr. 4.85 netto** gegen Aushändigung des Coupon Nr. 1 der Prioritätsaktien,

bei der Betriebsdirektion in Interlaken,
bei der Spar- & Leihkasse in Bern,
bei der Eidgenössischen Bank in Bern, Zürich und deren Filialen,
bei den Herren Armand von Ernst & Co., Berr,
bei der Schweiz. Kreditanstalt, Bern,
bei der Berner Handelsbank in Bern,
bei der Basler Handelsbank in Basel,
bei dem Schweiz. Bankverein in Basel, Zürich und St. Gallen.

Diese Stellen besorgen den Inhabern von Stammaktien neue Couponsbogen, versehen mit Dividendenschein Nr. 2 & ff.

Bern, den 2. Juli 1927.

(5146 Y) 2079

Berner Oberland Bahnen.

Société Hôtelière Franco-Suisse de Chamonix

Avis de Convocation d'assemblée générale ordinaire

MM. les actionnaires de la Société Hôtelière Franco-Suisse de Chamonix, dont le siège social est à Lausanne, sont convoqués en assemblée générale ordinaire à **Chamonix-Mont-Blanc**, au **Chamonix-Palace**, pour le **vendredi 22 juillet 1927, à 14 heures**.

ORDRE DU JOUR:

Rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice écoulé, discussion et approbation de ces comptes.
Rapport du commissaire aux comptes pour le même exercice.
Nomination d'un commissaire pour le nouvel exercice.
Questions diverses.

Avis de Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

MM. les actionnaires de la société anonyme hôtelière Franco-Suisse de Chamonix, dont le siège social est à Lausanne, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire à **Chamonix-Mont-Blanc**, au **Chamonix-Palace**, pour le **vendredi 22 juillet 1927, à 16 heures**. (12995 L) *2068

ORDRE DU JOUR:

Réduction du capital social.
Modifications éventuelles à apporter aux statuts en cas de réduction.

Les actionnaires, porteurs de titres au porteur, devront retirer les cartes d'admission à ces assemblées, 5 jours au moins à l'avance, à la Banque de MM. Paul Payot et Fils à Chamonix-Mont-Blanc, et à Lausanne, au siège social, Place Saint-François, 2.

Le conseil d'administration.